



A retenir

Oïdium	Risque en augmentation dans le vignoble Pas de contamination dans l'Aude
Mildiou	Premier foyer primaire détecté dans l'Hérault. Rien encore dans les autres départements. Attention : poursuivre et intensifier les recherches !
Black rot	Poursuivre la recherche des foyers Premiers symptômes dans le Gard
Tordeuses	Captures en augmentation

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Sur les parcelles observées, les stades phénologiques varient de « pointe verte de la pousse visible » (stade 05 ou C ou BBCH 09) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « boutons floraux encore agglomérés » (stade 15 ou G ou BBCH 55) sur parcelles précoces en zone précoce. Quelques parcelles précoces en secteur précoce présentent des stades « boutons floraux séparés » (stade 17 ou H ou BBCH 57).

OIDIUM

Vignoble régional

Dans le département de l'Aude, aucun symptôme de type drapeau n'est observé pour le moment.

Dans les autres départements, des symptômes dits drapeaux sont observés sur des parcelles de Carignan. La situation évoluera avec le développement de la végétation.



Directeur de publication :

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Laguarigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée

Le nombre de parcelles concernées est en augmentation et la fréquence des ceps atteints est ponctuellement importante.

Poursuivre les observations.

Evolution du risque : en augmentation

Pour le département de l'Hérault, le stade dominant observé sur le Carignan varie suivant les unités climatiques :

- « 2 ou 3 feuilles étalées » (stade E ou 09 ou BBCH 12 – 13) dans le Nord Montpelliérais ;
- « 5 ou 6 feuilles étalées, inflorescences visibles » (stade F ou 12 ou BBCH 14 – 53) dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais.

Attention

Les 1^{ers} repiquages sont observés sur feuilles sur les cépages à drapeaux dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

Dans les Pyrénées-Orientales, des symptômes sur feuilles sont observés sur des cépages sensibles dont Grenache.

MILDIU

Vignoble audois, gardois et catalan

Pas de foyer primaire détecté. Poursuivre et intensifier les recherches !

D'après la modélisation arrêtée au 9 avril (Milstop), 2 cas de figures :

Sorties de foyers primaires à partir des 14-15 avril

Aude

Les précipitations enregistrées depuis le 1^{er} avril engendrent des contaminations primaires potentielles sur la station de Castelnaudary. Les sorties de foyers primaires correspondant à ces événements contaminants pourraient être observées à partir du 15 avril (avec un niveau de risque limité).

Aucune contamination primaire pour le moment pour le Gard

Pyrénées-Orientales

Les conditions météorologiques (humidités matinales et températures plus élevées) de ces derniers jours ont pu permettre des contaminations sur les parcelles restées humides le matin. Cependant la présence de vent entraînant des humectations réduites et le manque de pluie ne favorise pas l'installation de la maladie.

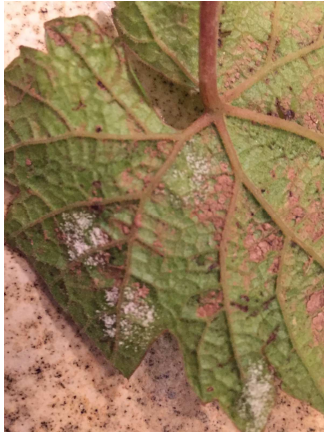
Vignoble Héraultais

Un foyer primaire est découvert sur feuille, le 11 avril à Castelnau de Guers (Basse Vallée de l'Hérault).

Ce foyer se caractérise par plusieurs petites taches non fructifiées sur 1 feuille sur sagatte au sol.

Les conditions automnales et hivernales sont favorables au développement des œufs d'hiver (forme de conservation du mildiou).

L'épisode pluvieux du 31 mars au 2 avril est susceptible d'avoir engendré des contaminations primaires notamment dans les unités agroclimatiques des Hauts Coteaux, du Biterrois, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais.



La modélisation EPI 89 (Etat Potentiel d'Infection version 89-01) arrêtée au 31 mars indique en sortie d'hiver :

- un risque moyen dans les unités agroclimatiques du Minervois, du Biterrois, de la Moyenne Vallée de l'Hérault et du Montpelliérais,
- un risque fort dans les Hauts Coteaux, la Vallée de l'Orb-Lodévois, la Basse Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais.

D'après la modélisation (Milstop) arrêtée au 9 avril, les précipitations enregistrées depuis le 1^{er} avril engendrent des contaminations primaires potentielles dans les unités agroclimatiques du Biterrois et de la Basse Vallée de l'Hérault. Les sorties de foyers primaires correspondant à ces événements contaminants pourraient être observées à partir du 14 avril (avec un niveau de risque faible).

Rechercher les foyers primaires dans tout le département.

Rappel

Cas très particulier des parcelles submergées par les fleuves Aude, Hérault et certains de leurs affluents lors des épisodes orageux de l'automne 2016 (13 et 14 octobre) et hiver 2016-2017 (27 janvier, 13 et 14 février) : il convient de surveiller attentivement ces parcelles.

Mesures alternatives

Éliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers.

Maintenir le couvert végétal sous le rang, dans l'inter-rang, et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche.

Raisonner les travaux d'entretien du sol préserver les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les 1^{ers} traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Vignoble régional

Les captures se poursuivent et sont en augmentation.

Aude

Le vol de 1^{ère} génération a débuté sur tous les secteurs à l'exception des zones les plus tardives (Haute vallée de l'Aude notamment).

Aucune ponte n'est observée à ce jour.

Gard

Il est trop tôt pour évaluer l'intensité du vol de 1^{ère} génération. Les captures sont importantes dans certains secteurs du Sud du département.

Hérault

Le vol d'eudémis commence à se généraliser à l'ensemble du vignoble. Les 1^{ères} pontes fraîches sont observées en zones précoces.

Des captures d'eulia sont toujours notées localement.

Pyrénées-Orientales

Des papillons sont observés sur l'ensemble du vignoble départemental.

BLACK ROT

Vignoble régional

Poursuivre la recherche des premiers symptômes.

Les derniers épisodes pluvieux du 23 au 25 mars et du 31 mars au 1^{er} avril ont pu engendrer des contaminations primaires sur les parcelles :

Dans l'Hérault et Pyrénées-Orientales (secteurs des Albères et du Vallespir), avec inoculum à condition qu'elles aient présenté suffisamment de végétation pour être réceptives (« 2 ou 3 feuilles étalées » (stade E ou 09 ou BBCH 12 - 13)).

Dans le Gard,

Les 1^{ers} symptômes sur feuille sont observés dans le sud du département (Saint-Gilles, Saint Gervazy). A ce jour, il ne s'agit que de très rares taches sur 2 parcelles présentant des symptômes en 2016. Le bilan de cet épisode pluvieux et du suivant (1^{er} avril) ne sera définitif que d'ici une semaine ou deux.

Mesures prophylactiques

L'élimination d'un maximum d'organes touchés l'année précédente, en les brûlant ou les enfouissant à l'abri de la lumière, permet de limiter les futures contaminations.

ERINOSE

Aude

La fréquence des symptômes d'érinose sont en nette progression. Sur certaines parcelles, la présence de symptômes sur 100 % des ceps (pour des fréquences dépassant les 50 % des pousses affectées) est observée.



Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur feuilles sont visibles sur des cépages sensibles comme les muscats.

Hérault, Gard

Quelques symptômes épars sont observés au vignoble.

ACARIEN

Aude, Hérault

Dans les parcelles de référence, les comptages réalisés montrent une importante prédominance d'acariens utiles (typhlodromes).

Typhlodrome



RAVAGEURS SECONDAIRES

Aude

Les tous 1^{ers} symptômes de **cigariers** sont observés sur les parcelles sensibles (Ouest Audois). Les niveaux d'attaque demeurent extrêmement faibles (inférieur à 1 cigare pour 100 souches observées).

Des **altises** sont observées très ponctuellement mais les dégâts sont faibles.

Hérault

Des dégâts souvent peu préjudiciables d'escargots, de «mange bourgeons» sont très localement visibles.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.